SECTION LOCALE DU C.H.I.
POISSY/SAINT-GERMAIN
POISSY POSTE : 5499 / ST GERMAIN POSTES : 4326 OU 4327

INFOS CFDT MAI / JUIN 2016

Guide du Temps de Travail/ Guide Managérial :

Une rencontre a eu lieu le 2 mai 2016 en présence du DRH avec les organisations syndicales et en présence d'un groupe de travail de Cadres de santé qui ont élaboré un projet de Fiches pratiques concernant des items précis (Congés Annuels, RTT, pose des désidératas etc……). Cette rencontre fort enrichissante a permis d'échanger nos points de vue mais aussi de soulever certaines dérives existant parfois. Les cadres ont pu aussi expliquer leur difficulté à savoir maintenir l'activité avec de moins en moins de moyens de remplacement (SICS ou vacataires). La CFDT a rappelé (entre autre) que les CA pouvaient être posés jusqu'au 31 décembre (et non pas avant le 15 décembre, l'inscrire dans un document serait juridiquement attaquable) et que d'autre part, il s'agit bien de 2 semaines de CA d'affilé l'été avec son conjoint (et non pas 12 jours inscrits par erreur). Une nouvelle rencontre aura lieu le 15 juin après-midi afin de finaliser les choses.

Inauguration du Centre de Radiothérapie site de Saint Germain :

Le 9 mai 2016, a eu lieu l'inauguration de l'Arc thérapie, nouvelle appareil de dernière génération afin de prendre en charge au mieux les patients cancéreux. Cela permet de mieux cibler les tumeurs, de moins irradier les organes sains et de faire moins de séance….Le Directeur a tenu à saluer le professionnalisme des équipes de Radiothérapie dont l'activité ne cesse de s'expanser.

Procédure Violette :

Cette procédure de soins pour faire face à un patient devenant violent, attendue depuis des mois, a enfin vu le jour pour la partie concernant les sites principaux. Reste à éclaircir la marche à suivre pour les Annexes et à faire un protocole pour les usagers / visiteurs violents auxquels font parfois face les différents agents du CHIPS.

CTE :

Tous les points concernant les salariés du CHIPS n'ont pas pu être complètement traités le 26 mai 2016, jour du CTE du fait de l'absence de quorum, nous avons été à nouveau convoqués le 30 mai après-midi. Les collègues des autres syndicats ne se sont pas présentés au CTE mais ils sont par contre venus à la réunion GHT ayant lieu l'après-midi même…

Lors de cette réunion, nous avons ensuite débattu de la composition de la Conférence Territoriale de Dialogue Sociale concernant le nombre de représentants en son sein issus des différents syndicats ayant des postes au CTE. La CFDT a demandé une application stricte découlant des textes sur la représentativité. A suivre…..

St-Germain:20 rue Armagis 78105 Saint-Germain-en-Laye - tél. 01 39 27 43 26 / 43 27 - fax 01 39 27 43 28
Poissy: 10, rue du Champ Gaillard - 78303 Poissy Cedex - tél. 01 39 27 54 99
E-mail :cfdt@chi-poissy-st-germain.fr

↳ Prime 0 jours d'absence :

C'est **plus 35,00 Euros**, payés sur le salaire de juillet, du fait malheureusement de l'augmentation de l'absentéisme pour maladie au CHIPS, qui sera versé aux agents ayant 0 jours d'absence et présents toute l'année soit (170 +35 = **205 Euros au total**)….Nous avons tous validés cette excellente nouvelle pour les salariés….Pour rappel, en 1998, il s'agissait de **110 euros**….

Tous les syndicats du CHIPS se sont battus d'année en année pour que cette somme soit revalorisée.

↳POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS = les Arrêtés et Décrets des nouvelles grilles indiciaires sont sorties.

La **CFDT** avait signé cet accord national avec quelques autres malgré l'opposition de la CGT, SUD, FO entre autres trouvant que ce n'est jamais assez…..
La CFDT a élaboré les grilles de salaires : « je suis, je deviens » pour toutes les catégories professionnelles, **n'hésitez pas à nous les demander**. Elles sont également accessibles sur Intranet, rubrique CFDT.

Cf. notre Flash spécial mis dans l'Intranet et n'hésitez pas à nous demander plus de détails….

↳PROLONGATION DE 2 ANS DU DISPOSITIF pour ACCES DES CONTRACTUELS A LA FONCTION PUBLIQUE :

L'information vient de tomber. Ce dispositif est prolongé de 2 ans. Donc les agents qui étaient **en CDI entre le 31 mars 2011 et le 31 mars 2013**, pourront être amenés à devenir fonctionnaire. Nous allons solliciter le DRH pour déterminer le nombre de postes, grades par grades. Nous avons jusqu'à fin mars 2018 pour régulariser les choses….

↳ REPERES

Fonction publique : Valeur du point : **4,63 euros** brut
Retraites Complémentaires :

- Point Arrco (ensemble des salariés) : **1,2513 euros**
- Point Agirc (cadres) : **0,4352 euros**
- Point Ircantec : **0,4750 euros**

Vous pouvez également retrouver ces informations sur l'Intranet de l'Hôpital dans la rubrique « Syndicat CFDT »

L'équipe CFDT du CHIPS reste à votre disposition pour toute question ou précision dont vous pourriez avoir besoin….
Contactez nous !